



COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC
L'HONORABLE LOUIS-PAUL CULLEN
Palais de Justice, 46 rue Charlotte, Sorel-Tracy (Québec) J3P 6N5
louis-paul.cullen@judex.qc.ca

DISTRICT DE RICHELIEU

Les présentes directives modifiées relatives à la cour de pratique s'appliqueront à compter du 30 avril 2021.

2) Cour de pratique

(...)

- **Délais.** Sauf décision contraire du juge coordonnateur, toute demande à la cour de pratique doit être déposée au greffe numérique ou au comptoir du palais de justice au plus tard à **16h30 le lundi de la semaine qui précède** la cour de pratique. Toute réponse, y compris toute déclaration sous serment et pièce à son appui, doit être déposée au greffe numérique ou au comptoir du palais de justice au plus tard à **16h30 le mercredi suivant** et toute réplique sous quelque forme doit être déposée au greffe numérique ou au comptoir du palais de justice au plus tard à **16h30 le jeudi suivant**. Le dépôt de l'original d'une entente peut être fait par la poste ou en utilisant la boîte de dépôt à l'accueil du palais de justice après la journée de pratique.

Je réitère qu'en principe, tout dossier incomplet sera remis à la prochaine date de la cour de pratique.

Louis-Paul Cullen, j.c.s.

Louis-Paul Cullen, j.c.s.

Juge coordonnateur pour les districts de Richelieu et Saint-Hyacinthe

Le 29 avril 2021